

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

le 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la mairie de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Étaient présents (10) : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël adjoint, LESAVOUREY Cyril, Adjoint, HAVARD Jessica, GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GRANGER Nicolas, GUYARD Anita, LECOMTE Julien, FOUASSIER Solenne

Absents excusés : THERIAU Mickael, NEEL Romain

Secrétaire de séance : GUYARD Anita

Ordre du jour

- Élection de 3 délégués titulaire et 3 délégués suppléant pour les sénatoriales.
- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 12 Mai 2023
- 2. Loyer des 2 pavillons lot de Bellevue
- 3. Etude et validations devis des deux ponts « la Jouillère » et « l'Aunay ».
- 4. Choix de l'Architect pour l'épicerie
- 5. Demande de mise en non-valeur
- 6. Questions diverses

Madame le maire informe qu'il faut élire trois titulaires et trois suppléants pour les élections sénatoriale.

- Conseillers titulaires élus à l'unanimité : Mr GOUSSIN Gaetan, Mr GRINENWALD Jacky, Mme LAUNAY Magali
- *Conseillers suppléants élus* : Mr GRANGER Nicolas (9 voix), Mr LECARPENTIER Raphael (9 voix), Mme HAVARD Jessica (8 voix)

1 – Validation du compte rendu de la réunion du 12/05/2023

IL a été demandé sur ce procès verbale de modifier "au Pas" par "à le Pas" et de modifier la formulation en réponse de la lettre à Mr Douillet.

Arrivée de FOUASSIER Solenne à 20h25

2- Loyer des 2 pavillons lot de Bellevue

OBJET : Madame le maire demande de voter pour les loyers des deux pavillons lotissement de Bellevue, elle informe que ces deux constructions ont la même superficie et les mêmes matériaux et mode de chauffage.

Il est proposé de voter à bulletin secret le loyer entre 630 et 650 euros qui avait été validé à une autre réunion pour avoir une fourchette.

Les résultats de vote sont de 5 voix pour 650 euros et 5 voix pour 630 euros par mois. Mme le Maire propose de trancher en mettant le loyer à 640 euros par mois.

Le conseil valide à l'humanité le loyer d'un montant de 640 euros par mois et autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapprochant au loyer.

Délibération n°2023-40

3- Etude et validations devis des deux ponts « la Jouillère » et « l'Aunay ».

Mme le maire informe le conseil qu'elle a reçu une partie des devis pour la rénovation des deux ponts. Elle informe que le dossier est géré par l'agence technique départementale qui sous traite par STPO et un Artisan Maçon. Elle les informe qu'ils n'ont toujours pas transmis le devis du Maçon.

Pont de L'Aunay devis STPO 11 835.36 € ttc

Pont de la Jouillere devis STPO 18 794.58 € ttc

Madame Launay informe qu'elle a échangé avec Mr Ménard pour une prise en charge de la CCBM en rapport à la voirie sur certaine ligne de ces deux devis. La Voirie prendra en charge 5 250 € TTC sur ces deux devis. Mme Launay a aussi informé qu'elle ferait une demande au service cours d'eau de la CCBM. Elle s'est aussi renseignée avec un maçon pour un estimatif de son intervention, il en ressort qu'il faut compter environ 15 000 euros TTC. Mme le Maire informe qu'elle reçoit de nombreux courriers d'agriculteurs impactés par la déviation. Un courrier leur a été envoyer en les informant de l'évolution du dossier. La DDT sera sollicitée en leur faveur.

Après un vote du conseil à main levé 9 voix pour valider les devis de STOP et 1 abstention de Mr Lecarpentier et l'autorise à signer l'ensemble des documents pour la rénovation des deux ponts.

Délibération n°2023-41

4- choix de l'architecte pour l'épicerie

Madame le Maire expose les deux présentations des deux seuls architectes qui ont répondu à la demande.

Mr Jacques Bouland architecte DPLD

- 1 350 HT/m² soit 151 200 € HT cout des travaux de rénovation
- 22 380 € HT frais annexe (comprend les frais d'architecte)

Soit un cout total de 173 880 € HT

Mme Vaspard architecte DPLD

Cette architecte nous a présenté un dossier complet avec croquis du projet qui remplit toutes les cases du projet. Mme le Maire informe au conseil que le devis sera revu avec elle à la baisse car il y a des choses à supprimer car le projet présenté est modifiable. Elle pense à une baisse d'environ 15 000 HT.

- 101 906 € HT le cout des rénovations
- 15 000 € HT Frais d'architecte

Soit un cout total de 132 000 € HT

Après un vote du conseil à main levée à l'unanimité le conseil décide de laisser le dossier à Mme Vaspard et autorise Mme le maire à signer tous les documents se rapprochant à ce dossier.

Délibération n°2023-42

5- Demande de mise en non-valeur

La trésorerie demande de prendre une délibération de mise en non-valeur d'un montant de 494,55 Euros pour le non-paiement d'un locataire de son loyer et d'une caution.

Mme le Maire informe qu'il est mis en place une procédure contre ce locataire et qu'en septembre une décision du tribunal sera prise.

Après vote du conseil à main levée et à l'unanimité le conseil décide de ne pas valider cette demande de mise en non-valeur. Et autorise Mme la maire a signé les documents se rapprochant à cette action.

Délibération n°2023-43

6- Questions diverses

Mme le Maire informe qu'elle a reçu un courrier du bureau du Pas Sport pour remercier l'équipe municipale pour la subvention et la mise à disposition des équipements.

Mme le Maire informe aussi que le remplacement de la secrétaire de Mairie est très difficile surtout sur le bocage une personne est en remplacement que 2 jours par semaine uniquement à la mairie faute du manque d'effectif.

Mr GOUSSIN et Mr GRINENWALD font un point sur les commissions auxquelles ils ont assisté dernièrement. Toutes les infos sur l'OPAH se trouvent sur le site de la communauté de commune.

Prochaine réunion le 22 septembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le secrétaire

Le Maire